

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 21 (1950)
Heft: 7

Artikel: A travers l'actualité économique
Autor: Scheidegger, Tony
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825411>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de prendre à l'unanimité la décision de construire un hôpital de district en votant les crédits nécessaires, qui se montent à la coquette somme de 3.100.000 fr. Cette résolution honore les Laufonnais qui ont montré, une fois de plus, que le Saint Chevalier peint sur la façade de la porte n'est pas seulement une pure et simple décoration de la ville, mais aussi une leçon bien comprise.

La rénovation de la porte du bas, embellissant leur petite ville, les réjouit, et ils espèrent que cette restauration si bien réussie stimulera d'autres communes du Jura à conserver leurs monuments, fidèles témoins de notre histoire et de notre passé.

Alban GERSTER.

A travers l'actualité économique

La vie économique de ces deux derniers mois a été entièrement dominée par la profonde impression qu'a produite dans le monde la publication inattendue du plan Schuman. La mise en commun de la production houillère et sidérurgique de la France, de l'Allemagne et éventuellement encore d'autres pays européens a suscité de nombreux commentaires, relevant surtout les avantages mais aussi les inconvénients d'une telle réalisation. On admet en général que la création d'un marché européen commun pour le charbon, le fer et l'acier amènerait un sang neuf dans cette économie continentale hélas encore bien anémique, en ce sens que l'institution envisagée exigerait la suppression successive des barrières douanières et d'autres entraves au commerce international, paralysé par une réglementation inhibitive. Un ensemble industriel cohérent, travaillant dans des conditions de production analogues et désormais libre de restrictions de toute nature dans ses relations avec une partie importante de l'Europe, représenterait non seulement une force économique sans pareille, mais encore une première et importante étape vers l'unification économique de notre continent. Le « pool », en réunissant la production de la France, de l'Allemagne de l'ouest, de l'Italie et du Benelux, disposerait de 210 millions de tonnes de charbon (chiffres de 1949), de 14 millions de tonnes de minerai de fer et de 28 millions de tonnes d'acier brut. L'Angleterre, à titre de comparaison, a produit l'an dernier respectivement 218 millions de tonnes de charbon, 4 millions de tonnes de minerai et 15 millions de tonnes d'acier brut. A ce point de vue, il est regrettable que le Royaume-Uni n'ait pas cru bon d'étudier de plus près la proposition Schuman, puisqu'avec le concours de ce pays le « pool » réunirait sous une même autorité internationale près du 100 % de la production houillère de l'Europe occidentale, le 95 % de sa production en acier et plus de 60 % de sa production en minerai de fer. Bien que les modalités d'application de ce plan n'aient pas encore été arrêtées, il est aussi possible de déceler dès maintenant le danger principal qu'il comporte, à savoir la formation d'un cartel international, soumis à l'influence de gouvernements plus ou moins « dirigistes ». On relève, avec raison d'ailleurs, qu'il n'y aurait dans ce cas aucun avantage économique à s'être débarrassé des grands trusts privés pour aboutir à une « internationalisation » d'entreprises nationalisées.

Du rapport de la commission économique de l'ONU pour l'Europe, nous extrayons les quelques constatations suivantes : Le chômage est en recrudescence en Belgique, en Allemagne occidentale et en Italie, pays pratiquant une politique de déflation. Le plein emploi règne en Norvège, Grande-Bretagne et Suède, à un degré moins élevé en France, Hollande et Suisse. Le commerce entre l'Est et l'Ouest est en stagnation. Une entente politique devrait intervenir entre l'Europe et les Etats-Unis pour sauvegarder le trafic commercial entre les deux continents au moment où l'aide en dollars prendra fin.

L'OECE, dans sa tâche visant à l'unification économique de l'Europe, cherche à rétablir la liberté des échanges d'une part, et la libre conversion des monnaies d'autre part. On se souvient que le premier objectif, la libération des échanges commerciaux, a été réalisé dans une certaine mesure. Or, deux récentes décisions ont marqué une avance nouvelle vers le but recherché. D'abord, les 18 membres de l'OECE ont décidé de supprimer les restrictions bureaucratiques au trafic des paiements et portant, jusqu'ici, sur le fret, les taxes d'entrepôt, les commissions et courtages, etc.. Ensuite, la Grande-Bretagne vient d'adhérer à l'Union européenne des paiements, en acceptant d'être mise sur le même pied d'égalité que les autres membres et abandonnant « ipso facto » le dogme de l'inconvertibilité du sterling. Les chances de réalisation d'un système de paiement basé sur le multilatéralisme s'accroissent ainsi sensiblement, bien qu'il y ait encore des difficultés à surmonter, au sujet de la participation belge en particulier. Cette question a été depuis lors résolue et le projet d'Union, à laquelle la Suisse participera, a été accepté le 7 juillet 1950.

M. le professeur Böhler est d'avis qu'en Suisse le retour à des conditions économiques plus normales n'a affecté sérieusement ni la production, ni le marché du travail. Le nombre des personnes occupées en 1949 était de 24 % supérieur à celui de l'avant-guerre, alors que la population n'a augmenté que de 10 % durant la même période.

Dans son récent communiqué, le délégué du Conseil fédéral aux occasions de travail, a rappelé, une fois de plus, l'urgente nécessité de différer tous les travaux publics dont l'exécution immédiate n'est pas indispensable, afin d'assurer un volume suffisant de travaux pour les années à venir. Il demande, en outre, aux industries d'exportation de ne pas négliger le service de la clientèle.

Lors de l'assemblée générale de la S. A. Sulzer frères, M. Wolfer a rappelé les faits suivants : le 69 % de nos exportations en 1949 ont été dirigées vers des pays ne pratiquant pas la liberté des paiements. Nos importations qui ont diminué de 1200 millions eurent pour effet un recul de nos exportations. On a noté non sans inquiétude que dans les récents accords commerciaux nos contingents d'exportation ont subi une réduction. L'orateur a ensuite jeté l'anathème aux accords bilatéraux qui ne permettent pas d'obtenir suffisamment de commandes et qui risquent de condamner nos industries d'exportation au chômage. Les accords triangulaires ou les compensations ne sont que des expédients présentant de gros risques et qui ne conviennent pas à des industries tenues à de longs délais de livraison (industrie des machines par exemple). M. Wolfer a également relevé le contraste entre les belles intentions libéralistes affichées par les Etats-Unis qui préconisent la réduction des droits de douane et la froide réalité qui se tra-

duit par une taxe de 30 % «ad valorem» sur les machines livrées par les entreprises Sulzer.

Le différend latent qui oppose l'horlogerie suisse aux fabricants de montres américains a pris une forme plus ouverte, bien qu'il n'y ait rien de changé dans les causes mêmes du conflit. Le gouvernement des Etats-Unis, en effet, cédant aux instances des milieux intéressés à la fabrication de la montre, a ordonné l'ouverture d'une enquête où chaque partie pourra exposer son point de vue et présenter ses doléances. Nous connaissons la position prise par les fabriques américaines et le syndicat de l'horlogerie. Les importateurs devront, à leur tour, faire valoir le tort que causerait au commerce américain comme à l'industrie suisse une hausse des droits d'entrée sur les montres suisses. Le débat engagé revêt cependant, à notre avis, une signification spéciale puisqu'il s'ouvre au moment où l'on discute aux Etats-Unis des principes de la politique commerciale à suivre à l'égard de l'Europe. On sait qu'on envisage de combler une partie du déficit de dollars dont souffre notre continent en offrant sur le marché américain une place plus large aux exportations européennes. En d'autres termes, c'est une politique de libéralisme économique que l'Amérique cherche à réaliser chez elle et qu'elle prône au reste du monde. Dans l'état actuel des choses, le gouvernement américain ne peut donc déceimment, sans se désavouer, donner suite aux revendications protectionnistes des fabricants yankees.

Les compagnies suisses d'assurance ont encaissé, en 1948, 1 milliard 240 millions de primes uniquement en affaires directes, c'est-à-dire sans les affaires de réassurance. Le 44 % de ces primes provenait de l'étranger. En tenant compte des primes encaissées par les compagnies de réassurance, nous pouvons admettre que les entreprises suisses d'assurances ont tiré de l'étranger *grosso modo* 1 milliard de francs suisses. Si nous déduisons de cette somme les parts afférentes aux sinistres, aux commissions et aux frais d'administration payés à l'étranger, il subsiste un reliquat de 6 % environ, c'est-à-dire 60 millions qui sont à la disposition des compagnies suisses et qui représentent le produit d'une exportation invisible. L'avantage de cette dernière réside dans le fait qu'il n'a pas été nécessaire de mettre une importation quelconque à son service, comme c'est le cas pour les autres exportations classiques. L'exportation invisible, que représente le service des assurances avec l'étranger, est un des éléments qui permet d'équilibrer notre balance des paiements, puisque notre balance commerciale est, par tradition, déficitaire.

Tony SCHEIDEGGER.

Estimations foncières rurales dans le Jura bernois

La valeur officielle

S'il est une question qui a donné matière à d'âpres discussions, à des critiques acerbes, à des commentaires erronés ou fantaisistes, c'est bien celle qui concerne les estimations d'immeubles et plus spécialement des immeubles à destination agricole. Selon que l'on envisage le point de vue du propriétaire ou celui du fermier, du prêteur ou de